



## *Cycle de séminaires*

# APSI Promote through ICT days: Day 4

## ARCHIVAGE LEGAL

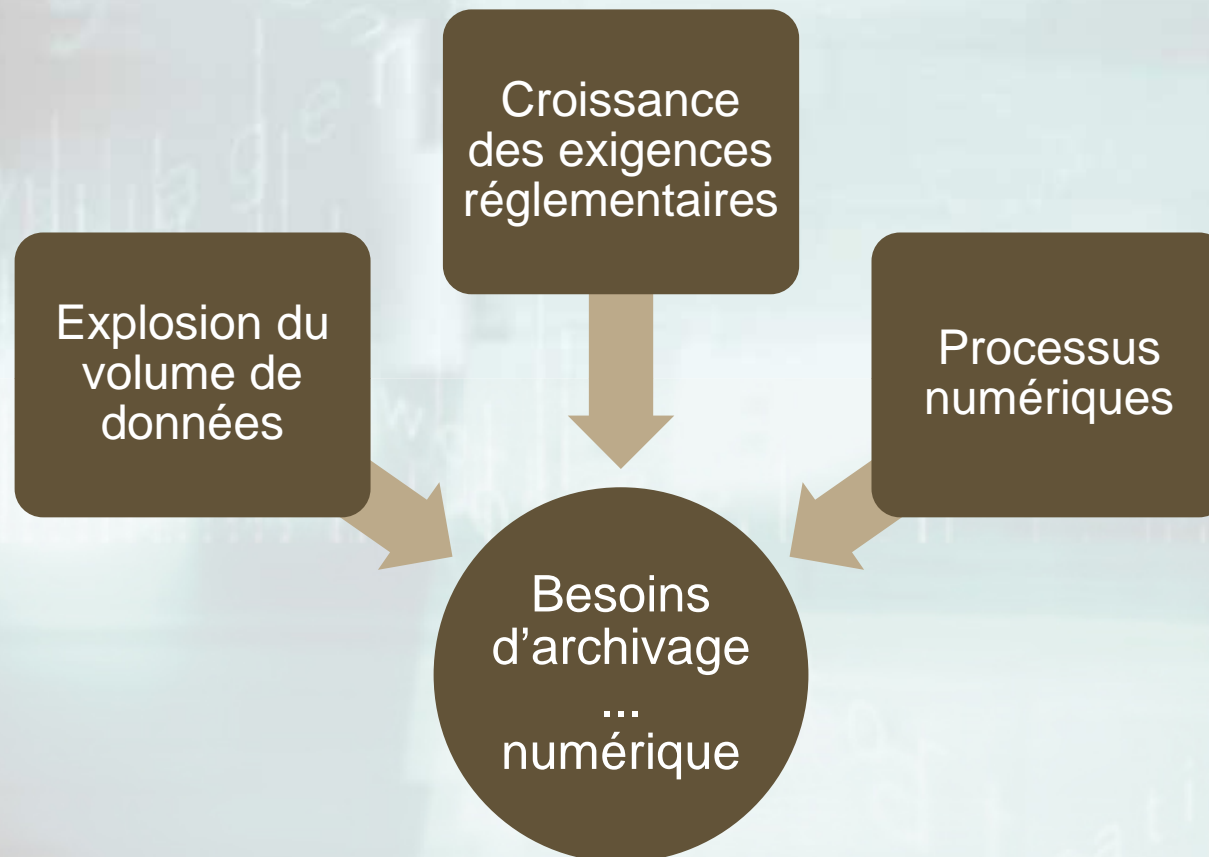
### 2. L'archivage numérique à Luxembourg contexte réglementaire et normatif

Xavier LISOIR - PwC Luxembourg

## Agenda

- Constat
- Cadre réglementaire actuel
- Principal obstacle
- Évolutions anticipées
- PSDC
- Politique d'archivage
- Opportunités
- Conclusions

## Constat



## Le cadre réglementaire actuel

### Aperçu

- Articles 16, 109, et 189 du Code de Commerce
- Loi du 14 août 2000 sur le commerce électronique
- Articles 1322-2, 1334, 1341, 1348 du code civil
- Règlement grand-ducal du 22 décembre 1986
- Loi du 5 avril 2003 sur le secteur financier

Pourquoi ?

Quoi ?

Quand ?

Durée ?

Comment ?

## Le cadre réglementaire actuel

### La valeur probante d'une copie de document

- Le Code de Commerce envisage également le cas de l'archivage de la copie et de sa force probante
- L'article 16 du Code de Commerce dispose quant à lui que « *A l'exception du bilan et du compte de profits et pertes, les documents ou informations visées aux articles 11 [...] peuvent être conservés sous formes de copie. Ces copies ont la même valeur probante que les originaux dont elles sont présumées, sauf preuve contraire, être une copie fidèle lorsqu'elles ont été réalisées dans le cadre d'une **méthode de gestion régulièrement suivie** et qu'elles répondent aux conditions fixées par un règlement grand-ducal. »*
- Le RGD du 22/12/1986, à savoir :
  - permettre la reproduction **fidèle** et **durable** du document original
  - traiter les reproductions de façon **systématique** et sans lacune
  - effectuer et conserver des instructions de travail aussi longtemps que les reproductions ou enregistrements
  - conservation dans un ordre systématique et protégé contre toute altération

## Principal obstacle : l'incertitude

- Preuve papier > Preuve numérique

*Art. 1333. (L. 14 août 2000) Les copies, lorsque le titre original ou un acte faisant foi d'original au sens de l'article 1322-2 subsiste, ne font foi que de ce qui est contenu au titre ou à l'acte, dont la représentation peut toujours être exigée.*

- Jusqu'à présent, la CSSF "recommande aux établissements sous sa surveillance d'être extrêmement prudents avant de considérer la destruction d'originaux sous forme «papier»" mais encourage les acteurs concernés à organiser une veille active des normes et des techniques envisageables.

Source : rapport CSSF

## Évolutions anticipées

Grandes orientations

Copies numériques

Précision des  
conditions  
d'équivalence des  
copies numériques aux  
originaux papier

## Évolutions anticipées

### Grandes orientations

Copies numériques

Précision des conditions d'équivalence des copies numériques aux originaux papier

Règles d'archivage

Précision des règles et des principes d'archivage et de conservation de documents électroniques (authenticité, fiabilité, intégrité, traçabilité, accessibilité)

## Évolutions anticipées

### Grandes orientations

#### Copies numériques

Précision des conditions d'équivalence des copies numériques aux originaux papier

#### Règles d'archivage

Précision des règles et des principes d'archivage et de conservation de documents électroniques (authenticité, fiabilité, intégrité, traçabilité, accessibilité)

#### Tiers archiveur

Création d'un statut légal et d'un cadre d'accréditation pour les prestataires de services de dématérialisation et de conservation (PSDC)

## PSDC

- **Objectifs :**

Tiers de confiance destiné à assurer la dématérialisation et/ou l'intégrité, l'authenticité et la disponibilité des informations qui leur sont confiées

- **Caractéristiques :**

- Accréditation sur une base volontaire (mais imposée par la CSSF pour les PSF)
- Niveau d'exigence élevé (inspiré par ISO 27001)
- Supervision par ILNAS
- Sanction en cas d'abus

- **Bénéfices :**

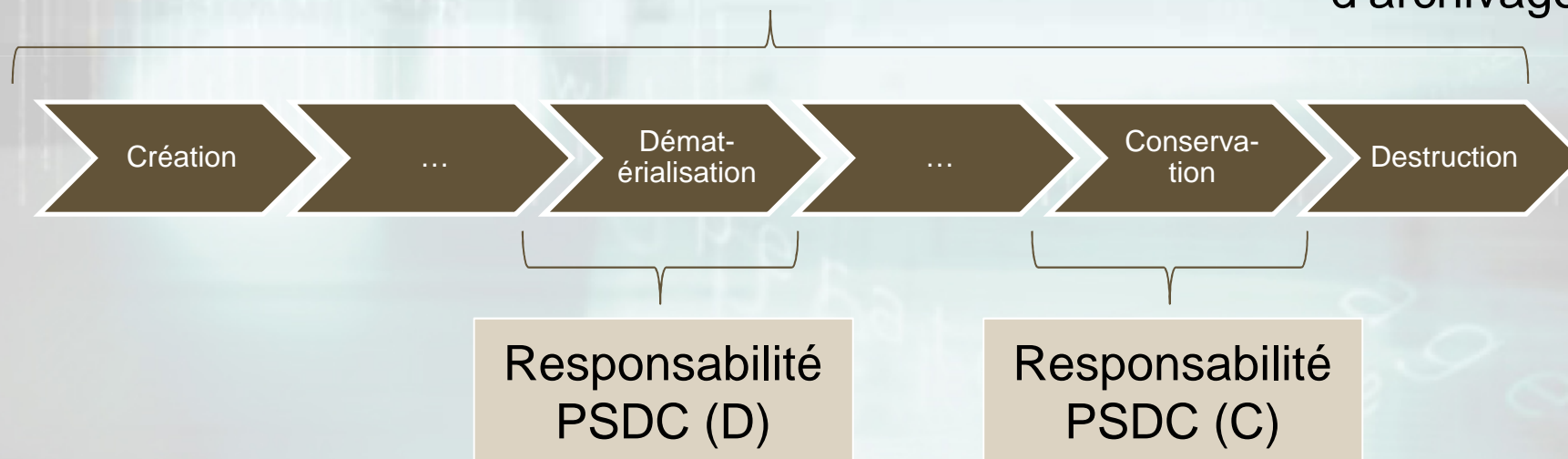
- Renversement de la charge de la preuve
- Protection en cas de défaillance

## PSDC = panacée ?

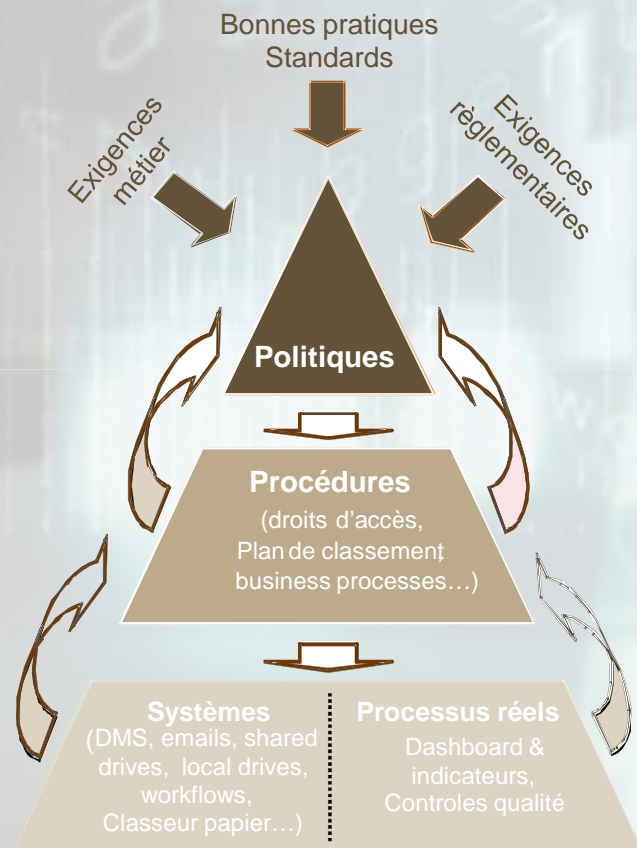
Responsabilité du titulaire =  
100 % cycle de vie



Politique  
d'archivage



## Politique d'archivage



- Quoi ?
- Pourquoi ?
- Comment ?
- Qui ?
- Quand ?
- Combien de temps ?

Principales normes ISO de référence :  
15489 + 3030X + 27001 + 14721

## Opportunités

- Le cadre réglementaire sera complet et les derniers obstacles juridiques seront levés : le papier ne sera plus une obligation
- De nouvelles options pour réconcilier compliance et performance
- Différents scénarios de mise en œuvre sont possibles et seule une analyse à 360° permettra de les cerner correctement
- Seule une revue approfondie des pratiques en vigueur et l'intégration des exigences de compliance dans les futurs processus métiers permet d'obtenir un ROI significatif

## Conclusions

- Vous ne pourrez pas faire l'économie de la réflexion : Le cadre d'accréditation des **PSDC deviendra la référence**, que vous optiez pour une mise en œuvre interne ou externe.
- La problématique **dépasse** largement la seule question de **l'archivage**.
- La technologie n'est **qu'une partie de la solution** et n'a de sens que si elle s'inscrit dans une **démarche globale**.
- La mise en œuvre d'une telle approche n'est pas immédiate. Les principes sont connus, **autant commencer tout de suite**.

**Merci pour votre attention**

Xavier LISOIR, Directeur

Responsable du pôle Information Management

☎ +352 49 48 48 41 14

✉ [xavier.lisoir@lu.pwc.com](mailto:xavier.lisoir@lu.pwc.com)